



Mairie de La Brée Les Bains

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal du 24 janvier 2024

Convoqué le 18 janvier 2024 et réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire.

N°	Sujet	Décision
	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 décembre 2023	Unanimité
1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OPÉRATION D'EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : Approbation du projet de réalisation relatif aux travaux d'extension du centre technique municipal de la Commune et son plan de financement	Unanimité
2	COMMANDE PUBLIQUE – Lutte contre les chats errants	Unanimité
3	COMMANDE PUBLIQUE – Appel à concurrence pour l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddle Allée de la Digue	Unanimité
4	DOMAINE et PATRIMOINE – Cession des biens « parcelles de terrain non viabilisées » d'une surface totale de 222m ² situés rue des Varennes sur la commune de La Brée Les Bains référencés au cadastre section B2473 en zone UA à Monsieur et Madame Denis DOMENGER, sise 149 rue Bellac 87600 Limoges	Unanimité
5	INTERCOMMUNALITÉ – Signature de la convention de soutien « Communes et Groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus	Unanimité
6	PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour la Commune et le Camping	Unanimité
7	PERSONNEL TERRITORIAL RH – Recrutement d'intermittents du spectacle pour les animations saison estivale 2024	Unanimité

Décisions du Maire :

n°11-2023 Décision de procéder à la dépense pour la fourniture et la pose d'une structure motrice extérieure inclusive au prix de 9 310€ HT auprès de la société HUSSON Internationale.

Affiché le : 26 janvier 2024

Le Maire,

Philippe CHEVRIER

Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis de juillet 2022 L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi

Liste des délibérations

L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.